



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 22 JUILLET 2022

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 15 juin 2022
2. Ligne de trésorerie
3. Provision pour créances douteuses
4. Budget forêt – Créances éteintes
5. Budget forêt – Décision modificative n°2
6. Electrification rurale : Sécurisation réseau électrique du poste « Reposoir » aux Grimels
7. Budget Général – Approbation du moyen de paiement PayFip
8. Soutien à la résolution « la ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires »
9. Questions diverses :
 - a. Rapport de délégations au Maire
 - b. Logiciel Loisirs et Accueil

Sur convocation de Madame le Maire en date du 18 juillet 2022, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 22 juillet 2022, dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, DIDIERDEFRESSE Sylvia, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas (à partir de 19h30, à partir du point 9), MONTIER Florence, TOUCHÉE Jacques.

Étaient excusés : CYPRYSZCZAK Roger (procuration à BARADEL Joël), DÉSOR Jürgen (procuration à TOUCHÉE Jacques), FRITZINGER Yannick (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), GEORGE Alexandre (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), MEYER Sylvie (procuration à GLÉ Adrien) et VOLPINI Yves (procuration à ANCEL Sylvia).

Était absent : KARCHER Nicolas jusqu'à 19h30

Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint.

Madame Florence MONTIER a été nommée secrétaire.

Délibérations prises à l'unanimité :

Délibération n°20220053 : Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2022

Madame le Maire a exposé au Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil qui a eu lieu le 15 juin 2022.

Les conseillers adoptent le procès-verbal.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20220054 : Ligne de trésorerie

Suite au projet d'aménagement du Centre Bourg, le Conseil Municipal avait sollicité des subventions par délibération n°20190104.

Pour amortir les subventions non perçues à ce jour, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de reconduire la ligne de trésorerie votée le 16 juillet 2021, pour un montant de 100 000€, avec un taux de 0.85%. Cette provision est prévue pour l'équilibre de la trésorerie de la commune et ne sera utilisée que si la trésorerie venait à être négative.

Tous les membres présents décident d'ouvrir cette ligne de trésorerie et autorise Madame le Maire à négocier les conditions financières ainsi que de signer la convention.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20220055 : Provision pour créances douteuses

Suite à la délibération n°20220051 votée le 15 juin 2022, la trésorerie de Saint-Dié-des-Vosges propose de définir une méthode de calcul pour la fixation des provisions des créances douteuses, afin d'éviter à l'assemblée délibérante de décider chaque année le taux minimum à appliquer de 15%.

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux des créances de plus de 2 ans provisionnées pour créances douteuses à 15%. Ce taux sera appliqué chaque année, basé sur l'état des restes à recouvrer au 31 décembre.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20220056 : Budget forêt – Créances éteintes

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables. Madame la Trésorière y expose qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif de la société.

La proposition d'extinction des créances concerne l'exercice 2013, qui figure dans l'état de produits irrécouvrables et porte sur des pénalités facturées à la société SAS Abreschviller Sciages pour un montant de 6 746.00€. Madame le Maire souligne que cette société a subi une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'éteindre ces créances.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20220057 : Budget forêt – Décision modificative n°2**

Considérant que les comptes ci-dessous ne sont pas suffisamment approvisionnés pour effectuer les opérations comptables. Le Conseil Municipal a donc effectué une ouverture de crédits suivants :

N° compte	Désignation	Crédits
6542	Créances éteintes	+ 6 000,00 €
022	Dépenses imprévues	- 6 000,00 €

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20220058 : Electrification rurale : sécurisation réseau électrique du poste « Reposoir » aux Grimels**

Suite à un projet réalisé par Enedis à la demande de la commune, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) propose la réalisation de travaux de sécurisation du réseau basse tension issu du poste « Reposoir » aux Grimels.

Madame le Maire expose à l'assemblée de l'état défectueux des poteaux actuels et de l'état vétuste des câbles. Cette sécurisation entrainera le déplacement des poteaux et des câbles en bordure du domaine public et non plus sur des terrains privés, dans la forêt, ou bien dans les près.

Madame le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 76 700,00€ TTC et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l'aide du FACE au taux de 80 % sur le montant HT. Le Syndicat Départemental d'Electricité agissant en tant que maître d'ouvrage sollicitera les subventions nécessaires. Aucune participation financière ne sera demandée à la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'exécution de ce projet, sous réserve de l'octroi des subventions.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20220059 : Budget Général – Approbation du moyen de paiement PayFip**

Considérant qu'il est décidé de présenter une nouvelle offre de paiement aux usagers de la commune, soit le paiement en ligne par PayFip. Ce dispositif propose un paiement par carte bancaire en ligne.

Madame le Maire précise que toutes les factures émises par notre collectivité pourront donc être réglées directement en ligne par PayFip, le règlement par chèques ou espèces reste possible en mairie.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20220060 : Soutien à la résolution « la ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires »**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la résolution de l'Association des Maires Ruraux de France.

La secrétaire de séance a lu les mesures faisant l'objet de la résolution..

Pour résumé, les Maires ruraux souhaitent répondre aux attentes des habitants et offrir un horizon désirable. C'est-à-dire répondre aux besoins élémentaires comme l'accès aux soins, la mobilité, la formation, le numérique, etc. Ainsi que de laisser aux élus locaux le choix des compétences qu'ils souhaitent exercer en commun et de minimiser les outils intercommunaux sur l'action de la commune. A titre d'expérience, les communes ont dû transférer la compétence eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Pour concrétiser cette résolution, l'association des Maires ruraux va présenter leurs « 100 mesures rurales » auprès du Président de la République, du Gouvernement et du Parlement.

Le Conseil Municipal soutient l'ensemble du contenu de la résolution adoptée en Assemblée Générale de l'AMRF.

Votes : à l'unanimité

Arrivée de Nicolas Karcher à 19h30.

Questions diverses :

- Rapport de délégations au Maire

Madame le Maire informe au Conseil Municipal les prises de décisions sous délégation effectuées depuis le 05 mars 2022.

- Logiciel Loisirs et Accueil

La commission jeunesse s'est réunie à plusieurs reprises pour l'acquisition d'un logiciel Loisirs et Accueil. Après demande de subvention auprès de la CAF, un accord a été reçu pour 2 582€ de subvention soit 60% du coût d'achat.

Suite à cette réponse, la commission va réunir les membres du Conseil Municipal mercredi 27 juillet, afin d'étudier la validation du projet.

- Vente de la piste de Ski du Grand Valtin

Monsieur Baradel informe la commune de la vente du fond de commerce des pistes de ski du Grand Valtin.

- Travaux centre bourg

Suites aux travaux de la Place de la Mairie et des dernières intempéries orageuses, la commune a constaté la nécessité de poursuivre les travaux permettant l'absorption des eaux pluviales.

La commission des travaux sera donc prochainement programmée afin de décider de la réalisation d'un aménagement.

Pour clôturer la réunion, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de s'être déplacés.

La séance est levée à 20h10.